



École Marguerite-De Lajemmerais

5555, rue Sherbrooke Est
Montréal, (QC)
H1N 1A2

PROCÈS-VERBAL

5^E réunion du conseil d'établissement

Année scolaire 2019-2020

Le 11 mai 2020 en visioconférence (TEAMS) à 18h30

Sont présents : Catherine Boucher, parent
Nathalie Dubois, parent
Garry Joseph, parent
Annick Daigneault, parent
Isabelle Desfossés, parent
Guergana Boyadiieva, enseignante
François Boucher, enseignant
Yves Bernier, enseignant
Nadine Leduc, directrice

Sont absents : Jean-François Belleau, parent
Louise Labonté, enseignante
Wissame Malti, élève
Ashley Ismaël, élève
Josée Allard, enseignante

Invité(e)(s) : Aucun invité

1- Mot de bienvenue

2- Ouverture de la réunion et vérification du quorum

La présidente souhaite la bienvenue aux membres et aux invités. La réunion est ouverte à 18h45 après vérification du quorum.

3- Nomination d'un secrétaire de réunion

La présidente rappelle aux membres que, malgré la démarche pour trouver une secrétaire pour nos rencontres, personne n'a répondu positivement. De ce fait, elle rappelle que la rotation comme mode de fonctionnement pour la prise de notes avait été privilégié lors de la dernière rencontre. Elle demande donc si parmi les parents il y aurait un volontaire. Aucun parent, autres que la présidente, ne se propose.

Mme Nathalie Dubois se propose comme secrétaire pour la réunion.

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu par la présidente. Aucune modification n'est proposée.

L'ordre du jour est proposé par François Boucher.
Yves Bernier appuie.

5- Lecture et adoption du procès-verbal du 11 mars 2020

François Boucher propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 mars 2020.
Catherine Boucher appuie.

6- Suivi de la rencontre du 11 mars 2020

6.1 Suivi en musique (G. Joseph)

Aucun avancement en raison du COVID. Point reporté à la première rencontre du conseil d'établissement de l'année scolaire 2020-2021.

6.2 Loi 40 sur la gouvernance scolaire

Aucun avancement en raison du COVID. Point reporté à la première rencontre du conseil d'établissement de l'année scolaire 2020-2021.

6.3 Cadre inclusif

Il est proposé qu'à l'automne 2020, le projet d'inclusion soit remis à l'agenda de l'institution d'enseignement. Madame Annick Daigneault propose de faire avancer le dossier auprès de la Commission scolaire en collaboration avec la Direction de l'école.

7- Affaires administratives

7.1 Fournitures scolaires

La direction informe les membres du conseil d'établissement que l'école fera l'acquisition des cahiers d'activités en format papier incluant l'accès web compte tenu du contexte COVID-19. Le coût d'achat excédentaire correspondant à l'ajout de l'accès web sera assumé par l'école et non le parent de l'élève inscrit.

7.2 Budgets Fonds 4 – Fonds 9

Garry Joseph propose la résolution déposée par la directrice que voici :

« Les membres du conseil recommandent que les catégories de dépenses qui sont présentement déficitaires dans le fonds 9 soient compensées par les sommes disponibles dans le fonds 4, et ce, afin que chaque catégorie de dépense se retrouve en équilibre à la fin de l'exercice financier 2019-2020. »

François Boucher appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.3 Revenus reportés 2019-2020

Les revenus reportés sont composés des fonds amassés par :

- a) l'OPP
- b) autres projets qui ont reçu des dons et pour lesquels le projet se déroule sur plus d'une année d'étude,
- c) voyages organisés sur plus d'une année et
- d) projets Robotique
- e) stationnement de l'école
- f) comité social de l'école
- g) tout autre motif qui nous permet de reporter un revenu en l'isolant dans l'année financière suivante.

François Boucher propose la résolution à l'effet que les revenus reportés soldé au 30 juin soit transférés à l'année budgétaire 2020-2021, et ce, tel que présenté par la directrice.

Yves Bernier appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7.4 Suivi voyages annulés en 2019-2020

La directrice informe les membres du conseil d'établissement des décisions qui ont été prises concernant l'annulation des voyages scolaires prévus au calendrier scolaire 2019-2020. Bien que l'agence de voyage Club aventure conserve 25 % de l'enveloppe totale pour frais encourus pour la planification des voyages, l'école décide de rembourser en totalité les sommes déboursées par les parents. Le montant total d'environ 8 500 \$ sera alors amputé au budget de l'école.

Compte tenu du contexte de pandémie, un parent soulève l'intérêt de discuter, dès l'automne prochain, de notre capacité organisationnelle à réaliser les voyages prévus au calendrier scolaire 2020-2021.

Une résolution est proposée par monsieur Yves Bernier. Il est demandé aux membres du conseil d'établissement de s'assurer que le budget 2019-2020 de l'école ne comporte pas de déficit découlant de l'annulation des voyages prévus au calendrier scolaire 2019-2020 en raison de la pandémie COVID-19. Cette résolution est appuyée par François Boucher
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8- Affaires éducatives

8.1 Code de vie 2020-2021

Le code de vie a été révisé par le CPEPE qui a consulté les autres enseignants de l'équipe-école. Les principaux changements envisagés concernent principalement le téléphone cellulaire et les uniformes scolaires.

Annick Daigneault propose les changements suggérés.
Guergana Boyadiieva appuie.

Le code de vie est approuvé par les membres du CÉ.

8.2 Calendrier scolaire 2020-2021

La directrice présente aux membres du conseil d'établissement le calendrier prévu pour la prochaine année scolaire.

9- Varia

Aucun

10- Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h15.

Nathalie Dubois, secrétaire de réunion.

Nathalie Dubois
Présidente du CÉ

Nadine Leduc
Directrice de l'école